

Le Bureau du Conseil de Flandre

Extraits des séances.

Le travail du Conseil de Flandre est préparé par le Bureau.

Les procès-verbaux des séances du Bureau sont beaucoup moins développés que ceux des séances du Conseil.

Les sujets traités sont naturellement, en général, les mêmes. Nous nous bornerons à en donner des extraits succincts n'insistant que sur les points qui présentent un intérêt spécial. Nous y suivrons notamment, de plus près, les rapports étroits qui existent entre le Bureau et les Autorités allemandes.

I.

LE PREMIER CONSEIL DE FLANDRE

12 mars 1917.

Le bureau est composé comme suit :

Présidents : TACK, DE KEERSMACKER;

Vice-Président : VERHEES;

Secrétaires : VAN DEN BROECK, BRYSS;

Trésorier : MAESFRANCKX;

Archiviste : JACOB;

Membres : FAINGNAERT, SEVEREYNS.

On se réunira tous les jours.

Les Archives et le Secrétariat seront confiés à BRYSS et FAINGNAERT, le Bureau de la Presse et la Documentation, à BRYSS et LAMBRICHTS.

13, 14 et 15 mars 1917.

Le Conseil désire augmenter le nombre de ses membres en tenant compte des partis. Von SANDT est d'accord.

TACK expose le plan d'organisation du Conseil de Flandre :

1. Action interne.
2. Propagande.
3. Bureau de Presse.

HELFFERICH recevra une délégation du Bureau le 18 mars.

DE KEERSMAECKER organisera régulièrement des réunions à Gand et à Anvers. On propose de fixer la responsabilité des membres du Bureau pour certaines activités déterminées, et de nommer des commissions qui partageront cette responsabilité.

Les bancs de Gand et d'Anvers se sont plaints de ce que le Bureau ait agi sans les consulter et ont fait des reproches sur sa gestion.

21 mars 1917.

Le Bureau écrira au Gouverneur Général pour que le Regierungsrat GERTSENHAUER (Allemand), qui a rendu des services inestimables à la cause flamande pendant la guerre, obtienne une fonction supérieure dans la direction civile du pays flamand.

Le Président annonce la création d'une « Deutsch-Flämische Gesellschaft, à Dusseldorf ».

Les « Jong-Vlamingen » ont envoyé au gouvernement allemand un manifeste qui est contraire au manifeste du Landdag. De pareilles démarches pourraient entraîner une désunion.

24 mars 1917.

On discute les moyens d'arriver à la séparation administrative.

Jong-Vlaanderen a envoyé au Chancelier d'empire une lettre contenant son programme et la demande de nommer un « Stadhouders » pour la Flandre. Ceci s'est fait à l'insu du Conseil de Flandre et à l'encontre de son activité.

28 mars 1917.

EGGEN aurait dit dans des conversations privées : « Dat de Raad kapot moet » (*Que le Conseil doit sauter*).

29 mars 1917.

LAMBRICHTS propose de s'entendre avec la censure allemande pour que la presse ne laisse rien paraître qui soit en contradiction avec les intérêts activistes.

On voudrait obtenir la personnalité civile pour le Conseil.

7 avril 1917.

On cherche un local pour le Conseil. Ni le n° 12 du boulevard Anspach, ni la Banque Empain ne peuvent être mis à sa disposition. On écrira aux Allemands pour insister en vue de l'obtention d'un local officiel.

On craint la défection des fonctionnaires supérieurs. Au besoin, le Conseil de Flandre dirigera de Bruxelles, la Wallonie, jusqu'à ce que les Wallons consentent à se diriger eux-mêmes.

On demandera aux Allemands des mesures contre ceux qui s'opposent à la séparation.

14 avril 1917.

On accepte pour le Conseil le local situé, 41, rue Belliard, offert par les Allemands, mais on insiste pour obtenir au surplus un bâtiment officiel.

MAESFRANCKX a reçu les premiers 75,000 francs sur le Budget. On payera les membres dès que les listes de présence seront prêtes.

Les jetons de présence sont fixés.

Le groupe de Gand, notamment DOMELA NIEUWENHUIS, continue à travailler contre le Conseil.

On cherche à obtenir des mesures contre JACQMAIN, échevin de Bruxelles.

23 avril 1917.

Pour la première fois, il est question de la « Oberkommission. »

26 avril 1917.

Le Président se plaint du manque d'organisation du Conseil. Il dit que chez von SANDT, il doit rougir, parce qu'il ne peut fournir le travail promis. (Listes de candidats pour les Ministères, etc.).

29 avril 1917.

VERHEES propose que des membres compétents du Conseil examinent quelle fut la situation du gouvernement belge en 1830 envers ceux qui restèrent fidèles en Belgique au Roi de Hollande, et aussi les mesures du gouvernement néerlandais vis-à-vis du gouvernement provisoire en 1830 et de ses fonctionnaires.

5 mai 1917.

Lettre : Proposition de K. REINHARDT et DE BOUVÉ d'assister au Congrès socialiste de Stockholm. Cette proposition est prise en considération.

On a trouvé au Ministère des Sciences et Arts une pièce de POULLET, disant de PERSYN; « Cet auteur n'est pas à encourager; c'est un flamingant. »

9 mai 1917.

Il est question des incidents qu'EGGEN ne cesse de provoquer au Conseil.

14 mai 1917.

von FALKENHAUSEN remercie le Conseil de l'éloge de von BISSING. Il demande la confiance des Flamands.

On chargera BORMS, qui se rend à Berlin, d'intervenir en faveur des déportés.

C'est POCHHAMMER qui règle la séparation financière de la Flandre et de la Wallonie sur la même base qu'en Allemagne. VERHEES fait des réserves. Il demande aussi que les Finances et la direction des Chemins de fer, Postes et Télégraphes soient divisées.

24 mai 1917.

On décide dans cette séance, comme dans d'autres précédentes, l'édition et le chiffre du tirage de tracts et de brochures de propagande.

4 juin 1917.

TACK a eu un entretien avec HARRACH concernant la conférence de Stockholm. HARRACH désire vivement que les minoritaires socialistes soient représentés au congrès et y défendent le programme activiste, mais il ne désire pas que le Conseil envoie une délégation à Stockholm.

On cherchera un socialiste activiste, probablement JORIS, le point de vue de K. HUYSMANS ne suffisant pas.

9 juin 1917.

Le Chancelier est venu récemment à Bruxelles et n'a pas eu d'entrevue avec le Conseil. La presse française commente ce fait comme défavorable pour l'activisme.

Concernant le départ des fonctionnaires wallons, non seulement le chef de la famille, mais toute la famille doit être envoyée en Wallonie.

21 juin 1917.

On demandera des mesures sévères contre le grand nombre de démissions (dans les Ministères). Ceux qui, à cause de maladie, ne peuvent être déportés en Allemagne devraient être envoyés en Wallonie.

30 juin 1917.

On proposera Rousseu à la Politische Abteilung comme délégué au camp de Göttingen, où s'organise la propagande activiste parmi les prisonniers.

12 juillet 1917.

BRYS propose :

1° Que les membres du Conseil qui ont joué un rôle dans les partis politiques avant la guerre soient délégués auprès des Puissances Centrales et neutres pour y entrer en négociations avec les dirigeants des partis politiques ;

2° Que la presse à l'étranger soit mise au courant des desiderata activistes, au besoin par un délégué du Bureau de Presse ;

3° Qu'une brochure-type, émanant du Conseil, soit traduite et répandue à l'étranger.

2 août 1917.

Les Groeningerwachten se sont réunies en « Verbond der Groeningerwachten ».

Le Comité de propagande du Conseil, sous la direction de la section de propagande, sera composé de DE CLERCQ, LAMBRICHTS, A. BORMS et von ZIEGESAR.

Les activistes voudraient refuser de reconnaître les dettes du gouvernement du Havre, la cession éventuelle de nos chemins de fer et du Congo, et les contributions de guerre imposées à nos provinces. On demandera à l'autorité allemande si elle est d'accord pour publier cette décision.

Démarches des étudiants de Gand : ils voudraient être en rapport avec le Conseil par l'intermédiaire d'un de leurs membres qui deviendrait membre assumé du Conseil. Ils proposent ARTHUR MULIER, de Courtrai. Le Bureau préfère entretenir des relations avec les étudiants par l'intermédiaire d'un délégué du Conseil.

25 août 1917.

BORMS, GOOSENS et PEEREN sont désignés pour aller visiter les travailleurs derrière le front.

27 août 1917.

DEVREESE et JACOB sont désignés pour aller à Stockholm, afin de travailler l'opinion en dehors du congrès.

LAMBRICHTS communique qu'une personnalité allemande l'a prié de travailler l'opinion publique en Allemagne.

30 août 1917.

VAN DEN BROECK fera un rapport concernant l'entrevue avec le Chancelier (1).

PRENAU, délégué socialiste au Congrès de Stockholm, défendra la cause du Conseil de Flandre, mais pas officiellement. Il se fera donner une mission par un groupe socialiste.

On insistera pour que le Sénat ou le bâtiment des Chambres soit mis à la disposition du Conseil comme nouveau local.

Le Bureau s'occupe des mesures propres à assurer la sécurité des propagandistes.

1^{er} septembre 1917.

On nommera une commission pour examiner la proposition de JEF VAN DEN EYNDE : Admettre d'introduire des pommes de terre de la campagne en ville, à condition d'en céder la moitié à la garnison.

VERHEES propose d'entrer en relations avec les délégués du Reichstag au front de l'Ouest.

VAN DEN BROECK traitera la question de la sécurité des membres du Conseil avec le Dr KREUTER.

(1) Photographie d'un extrait du procès-verbal de cette séance en Annexe.

3 septembre 1917.

Le Conseil de Flandre ne peut pas disposer des locaux demandés, mais le D^r KREUTER propose le bâtiment du Conseil provincial.

6 septembre 1917.

VERHEES fait rapport de la réunion à la Politische Abteilung.

8 septembre 1917.

Il est nécessaire d'envoyer un délégué en Suisse pour prendre part à des pourparlers importants. Si possible, on enverra JONCKX. La même chose devrait se faire pour la Hollande. LAMBRICHTS et BORMS devraient être désignés pour ce pays.

On demandera à la Zivilverwaltung et à la Politische Abteilung de nommer un fonctionnaire qui recevra les griefs du Conseil et qui appliquera les mesures de répression. Ce point sera discuté à la Hauptkommission.

15 septembre 1917.

Dans le Limbourg, il n'y a pas de « Passzentrale » (Bureau des passeports). Les habitants doivent se rendre à Liège, ce qui est défavorable à la politique activiste. On fera le nécessaire pour apporter les changements utiles. On demandera au Verwaltungschef d'accélérer la division du Ministère des Finances.

22 septembre 1917.

Les journaux *De Toorts* et *Dietsche Stemmen* ont demandé un subside. On écrira à la Politische Abteilung pour s'informer de son avis et demander s'il y a de l'argent disponible.

Les propagandistes wallonisants qui ont demandé un subside devront chercher ailleurs.

La Politische Abteilung a fait parvenir une ordonnance concernant la division des Postes et demande de désigner le plus tôt possible les candidats.

27 septembre 1917.

Le comte HARRACH causera avec les wallonisants et verra s'il y a lieu de donner un subside par l'intermédiaire du Conseil

On demandera une audience au comte HARRACH pour causer de la situation politique.

1^{er} octobre 1917.

MAESFRANCKX demande un subside de 5,000 francs pour l'installation d'un secrétariat permanent pour « Volksontwikkeling » au local de « Volksopebeuring ».

4 octobre 1917.

On demandera à la Commission de remettre immédiatement des propositions pour la fermeture des écoles tant libres qu'officielles qui ne se conforment pas aux ordonnances linguistiques.

L'Autorité allemande intervient pour faire réélire le Bureau

Au mois d'octobre 1917 une crise éclate au Conseil de Flandre. Certains membres, réclament la démission du Bureau, sous prétexte que celui-ci est à la dévotion de l'autorité allemande. DUMON, à la séance du 8 octobre, affirme que ce sont précisément ceux qui demandent le remplacement du Bureau qui sont les vrais émissaires des Allemands. Une discussion très orageuse s'ensuit.

La séance du Conseil était à peine terminée, que le secrétaire VAN DEN BROECK recevait la visite du D^r KREUTER.

Nous donnons ci-dessous le procès-verbal de cette entrevue.

8 octobre 1917. — *Le Chef de l'Administration civile SCHAIBLE, envoie une communication au bureau du Conseil de Flandre, ainsi conçue :*

Le 8 octobre 1917, après la fin de la séance du Conseil de Flandre, le commissaire en chef de l'Administration Civile près le Conseil de Flandre, D^r KREUTER, se rendit dans le cabinet du secrétaire, M. VAN DEN BROECK. Le D^r DE KEERSMAECKER et M. LAMBRICHTS furent appelés.

Le Commissaire lut la communication suivante dont il garda l'original, mais il permit à M. VAN DEN BROECK d'en prendre copie.

Le Chef de l'Administration civile communique à la Direction du Conseil de Flandre, à la demande du Comte HARRACH, qu'il est d'accord avec la Politische Abteilung pour réclamer que l'accord se fasse entre les différentes tendances existant au sein du Conseil et constituer un Bureau de coalition dans lequel les différents groupes du Conseil seraient représentés.

M. VAN DEN BROECK demanda au Commissaire si on devait considérer cette communication comme un ordre.

Le Commissaire répondit qu'il s'agissait d'un vœu.

M. VAN DEN BROECK ajouta : C'est un fait connu que la Politische Abteilung s'est immiscée dans la crise que traverse le Conseil. Et en ce qui concerne certains membres, si nous devons donner communication de la pièce en question, elle aura l'effet contraire à celui qu'elle vise.

Le Commissaire ajouta que le désir de l'Administration Civile était simplement que l'on tienne compte de la direction indiquée par elle.

M. VAN DEN BROECK dit qu'à une séance de la Direction, lors d'une convocation chez le Comte HARRACH, il avait déjà fait savoir qu'il fallait que les dissentiments existant au sein du Conseil ne se manifestent pas à l'extérieur. Dans ce but, il avait déclaré être prêt à renoncer à son mandat.

Le Commissaire conclut en déclarant que l'Administration Civile souhaitait vivement la prospérité du Conseil de Flandre.

M. VAN DEN BROECK remercia vivement les autorités allemandes pour l'intérêt qu'elles montraient pour le Conseil.

MM. LAMBRICHTS ET DE KEERSMAECKER remercièrent également le Commissaire et déclarèrent que la solution demandée par le Chef de l'Administration Civile était de nature à mettre fin à la crise.

A la suite de la communication faite par le Chef de l'Administration Civile, le Bureau du Conseil de Flandre fut renouvelé dès le 9 octobre 1917 et composé comme suit :

Président : TACK;

Vice-présidents : VERHEES ET DEVREESE;

Secrétaire : BRYSS (faisant fonctions);

Membres : A. BORMS, A. CLAUS, J. DE DECKER, R. DE CLERCQ, A. JONCKX, M. JOSSON et L. MAESFRANCKX.

18 octobre 1917.

CLAUS demande que les membres du Conseil puissent se servir des trains militaires.

23 octobre 1917.

Il y a eu une réunion chez le Verwaltungschef où il a été décidé que le Conseil communal de Bruxelles sera flamandisé. Un expert sera attaché à chaque Commission, de préférence un Allemand.

Les membres qui assisteront à plusieurs réunions le même jour seront indemnisés pour chaque réunion.

25 octobre 1917.

On écrira à BODENSTEIN, VAN ES et VAN VESSEM, en Hollande, pour demander un entretien à Bruxelles afin d'établir un plan des travaux à exécuter en « Groot Nederland ». On profitera de la présence de BODENSTEIN pour le faire parler dans les principales localités.

27 octobre 1917.

Le Conseil doit se préparer à une grève éventuelle des services communaux. DE DECKER demande un bourgmestre allemand pour Bruxelles. VERHEES dit que la police sera mise sous la direction allemande.

6 novembre 1917.

VAN ES viendra le plus tôt possible.

8 novembre 1917.

VAN VESSEM et BODENSTEIN sont d'accord pour venir. VERHULST, ADELPHONS HENDERICKX et AUGUSTYNS ont été en Suisse. A l'avenir, quand une mission sera encore envoyée, on lui donnera des instructions précises.

10 novembre 1917.

Le Conseil enverra un télégramme de remerciements au D^r MICHAELIS et au D^r HELFERICH.

15 novembre 1917.

A la séance à la « Politische Abteilung » on parlera du voyage à Rome de l'Evêque de Namur.

17 novembre 1917.

DE DECKER, DE VREESE, TACK, JONCKX et BORMS ont reçu des cartes pour employer les trains militaires.

Réception de BODENSTEIN et VAN ES. But : installer un bureau de presse en Hollande qui recevra les communiqués du Conseil de Flandre et travailler ainsi la presse hollandaise et étrangère. VAN VESSEM prendra la direction de ce bureau de presse et de propagande.

20 novembre 1917.

Le Bureau se distribue le travail :

TACK : président;

BRYS : secrétaire;

DE DECKER : Affaires étrangères;

JONCKX : Justice;

JOSSON : Intérieur;

MAESFRANCKX : Finances;

DEVREESE : Sciences et Arts;

VERHEES : Industrie et Travail;

BORMS : Agriculture et Travaux publics;

DE CLERCQ : Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Marine.

22 novembre 1917.

BRYS est invité à une réception d'une trentaine de journalistes austro-hongrois, d'autres membres BORMS et VERHEES y parleront.

VERHEES prendra d'abord des renseignements chez von FRANKENSTEIN.

27 novembre 1917.

Bureau de presse : le Dr HUEBNER assiste à la réunion. On installera un bureau central de presse à Bruxelles. Membres : TACK, VERHEES, BRYSS, BORMS. Il disposera d'un budget de 45,000 francs.

Le Gouverneur Général communique qu'on peut organiser des classes allemandes dans les écoles à la demande de 20 pères de famille.

29 novembre 1917.

VERHEES est désigné comme directeur du bureau de presse (traitement : 5,000 francs).

On confiera la direction de « Volksontwikkeling » pour toute la Flandre à PEREMANS. MAESFRANCKX propose de donner 5,000 marks par mois à « Volksontwikkeling ».

BORMS rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec le Comte HARRACH. On a parlé des administrations communales du Grand-Bruxelles. Le Conseil doit soumettre une liste de candidats fonctionnaires et montrer qu'il est prêt, car les Allemands craignent le désarroi en cas de flamandisation.

VERHEES désire avoir une note complète sur l'archevêché de Malines, pour l'envoyer à Rome avec d'autres affaires qu'il réunit afin de contrecarrer la mission de Mgr HEYLEN.

On fera un « Bieravond » (*soirée intime*) avec les principaux délégués allemands à la Flamenpolitiek (Section de la Politische Abteilung.)

3 décembre 1917.

Un Comité Central de Propagande est formé.

Le Comte HARRACH désire avoir toutes les demandes et motions du Gouwraad de la Flandre Orientale, concernant la flamandisation.

Il y aura des bureaux de presse en Hollande, à Stockholm et à Berne.

4 décembre 1917.

Les « Generalreferenten » délibéreront avec les différents ministères pour les budgets.

10 décembre 1917.

Les délégués wallonisants de Peron et Houba arrivent à un accord avec le Conseil de Flandre. Ils obtiennent son appui financier.

11 décembre 1917.

Les Commissaires d'Etat qui seront mis à la tête de l'Administration du Grand-Bruxelles sont désignés.

13 décembre 1917.

Le Professeur JONCKX dépose un rapport intitulé : *Premiers pas vers l'Autonomie complète* (1). Ce rapport constitue un avant-projet de constitution, en vertu duquel l'autorité législative, en ce qui concerne l'enseignement, la justice et l'emploi des langues, en Flandre, est remise au Conseil de Flandre; un Conseil d'Etat est institué qui prépare les projets de loi, soumis ensuite au Conseil de Flandre par une Commission de Fondés de Pouvoir.

Ces projets, une fois votés par le Conseil de Flandre, seraient soumis au Gouverneur Général pour être approuvés, et en ce cas, pour être promulgués par lui, pour prendre force de loi.

(1) Voir le texte de ce rapport p. 266.

20 décembre 1917.

Le journal des wallonisants pourra disposer mensuellement d'un subside de 1,000 francs.

Le moment de reconnaître le Conseil comme Parlement n'est pas encore arrivé. L'autorité allemande désire attendre que les résultats des élections prochaines soient connus.

27 décembre 1917.

Voyage à Berlin. Discussion sur la composition d'un Parlement.

29 décembre 1917.

VERHEES propose de former une armée avec quelques centaines d'activistes. On obtiendra peut-être dans ce but, le retour des prisonniers de Gottingen. On vote une motion dans ce sens.

Les candidatures pour les fonctions de Fondé de Pouvoir sont désignées :

Affaires Etrangères : TACK, DE DECKER, J. BRYs;

Justice : JONCKX;

Intérieur : K. HEYNDERICKX;

Finances : TRACHET.

Sciences et Arts : BORMS;

Industrie et Travail : VERHEES;

Agriculture, Travaux publics : VERNIEUWE;

Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Marine : BRULEZ.

3 janvier 1918.

BRYs et VERHEES ont eu un entretien avec le Verwaltungschef. Lui-même et le Gouverneur Général sont d'avis qu'il serait utile pour la Flandre d'avoir un Parlement désigné pour moitié par le Gouverneur Général, pour moitié par le Conseil de Flandre.

Le Verwaltungschef part pour Berlin où il s'occupera des intérêts de la Flandre. Il verra là-bas quel est l'avis du Gouvernement.

5 janvier 1918.

TACK est d'avis que le Conseil doit mettre l'Allemagne en demeure de se prononcer concernant l'autonomie de la Flandre. BRYs veut demander une audience à Berlin.

Réélection du Bureau.

Le 5 janvier, le Conseil de Flandre procéda à l'élection de la Commission des Fondés de Pouvoir.

Un certain nombre de membres du Bureau ayant été nommés Fondés de Pouvoir, il y eut lieu de procéder à la réélection du Bureau.

Celui-ci fut constitué de :

Président : W. DE VREESE;

Vice-présidents : DE KEERSMAECKER, R. DECLERCQ;

Secrétaires : VAN DEN BROECK, VAN ROY;

Questeur : MAESFRANCKX.

La création de la Commission des Fondés de Pouvoir enleva une grande partie de son importance politique au Bureau. Aussi ces deux organismes vécurent-ils, quasi continuellement, en mauvaise intelligence.

12 février 1918.

Le Bureau discute les attributions des Fondés de Pouvoir : chacun négocie avec l'autorité allemande les mesures adoptées par le Conseil et défend auprès de cette autorité les projets d'ordonnance admis en Conseil.

Les rapports du Conseil et des Commissions sont transmis aux Fondés de Pouvoir par le Bureau.

Chaque Fondé de Pouvoir assiste aux séances de sa Commission. Il est souhaitable qu'aucun ne soit président d'une Commission.

Les projets des Fondés de Pouvoir sont transmis par le Président du Bureau à la Commission compétente.

Aux séances, les Fondés de Pouvoir occupent une place, sous l'estrade du Bureau, face au Conseil.

14 février 1918.

Le Bureau demande au Verwaltungschef de rendre les bourgmestres et chefs de police responsables des incidents politiques. (Ceci à propos des incidents survenus à Tirlemont et à Malines au cours des consultations populaires.)

21 février 1918.

Lecture de télégrammes des Flamands de DUISBOURG, des prisonniers flamands de MUNSTER s'associant à la politique du Conseil de Flandre.

GRÈVE DE LA MAGISTRATURE. — Le bruit court que l'autorité allemande ne prendrait pas de mesures contre les magistrats, si le Procureur général JOTTRAND renonçait à poursuivre les Fondés de Pouvoir arrêtés, sous prétexte qu'au moment de l'arrestation, ils n'étaient pas encore reconnus par l'Allemagne. Le président dit qu'il faut s'opposer à pareille attitude de la part de l'autorité occupante.

MAESFRANCKX propose que l'on s'adresse au Verwaltungschef pour que les Fondés de Pouvoir aient un traitement leur permettant d'habiter toujours Bruxelles pour se consacrer à leurs travaux.

Le vice-président DE KEERSMAECKER estime que les Fondés de Pouvoir ne sont que les intermédiaires entre le Conseil et l'autorité occupante. Ils ne peuvent envoyer de note sur la forme de l'Etat de Flandre aux puissances étrangères, sans qu'au moins le Conseil soit d'accord.

CONSEILS PROVINCIAUX (GOUWRADEN).

Leurs attributions sont encore vagues. Avant tout, ils doivent nommer une Députation permanente.

La propagande doit être la principale de leurs activités.

Le Gouwraad d'Anvers s'est déjà réuni une fois, ainsi que celui de la Flandre Orientale. Le Comité de Propagande sera invité à convoquer les Conseils Provinciaux qui ne sont pas encore réunis.

Sitôt que les élections seront terminées, J. VAN DEN BROECK a pleins pouvoirs pour réunir le nouveau Conseil de Flandre.

28 février 1918.

Le Conseil Provincial (Gouwraad) de la Flandre Orientale demande que l'autonomie soit réalisée et la constitution de la Flandre élaborée.

DE KEERSMAECKER proteste contre l'immixtion des Fondés de Pouvoir dans la direction de la propagande.

VAN ROY essaye de dissiper les différends nés entre les activistes gantois.

VAN DEN BROECK a conféré avec le Comte HARRACH à propos du nouveau Conseil. Celui-ci sera un vrai Parlement. Sa convocation et son ordre du jour devront être soumis à l'approbation du pouvoir occupant. Le Bureau accepte et émet le vœu d'être officiellement reconnu par les Allemands.

8 mars 1918.

Les autorités allemandes n'ont pas encore pris de mesures en ce qui concerne la grève des magistrats, malgré l'insistance du Bureau et de la Commission de la Justice.

Les Fondés de Pouvoir s'occuperont de la frontière entre la Flandre et la Wallonie, de façon à terminer avant que les Wallons ne s'en occupent.



Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16